



SICTOM

MONTOIRE-SUR-LE-LOIR

LA CHARTRE-SUR-LE-LOIR

RAPPORT ANNUEL

**SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS**

ANNEE 2017



SICTOM Montoire-La Chartre - 1 rue François Arago - 41800 MONTOIRE-SUR-LE-LOIR
Tél : 02 54 85 00 11 / Fax : 02 54 85 00 32 / sictom.montoire@wanadoo.fr / www.sictom-montoire.fr

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	p. 3
1 – PRESENTATION GENERALE	p. 4
1.1 – Le périmètre du syndicat... ..	p. 4
1.2 – L’organisation des services	p. 8
2– INDICATEURS TECHNIQUES	p. 9
2.1 Collecte des déchets des ménages	p. 9
2.1.1 – Collecte des ordures ménagères... ..	p. 9
2.1.2 – Collectes sélectives.....	p.10
2.1.3 – Quai de transfert.....	p.11
2.1.4 – Déchetteries	p.12
2.1.5 – Récapitulatif des tonnages collectés	p.15
2.1.6 – Impacts environnementaux	p.16
2.2 – Collectes des déchets des professionnels	p.17
2.3 – Traitement des déchets des ménages.....	p.17
2.3.1 – Traitement des ordures ménagères	p.17
2.3.2 – Valorisation des déchets recyclables (bacs jaunes)	p.19
2.3.3 - Valorisation du verre	p.19
2.3.4 – Valorisation des papiers	p.19
2.3.5 – Traitement des déchets issus des déchetteries.....	p.19
2.3.6 – Compostage individuel	p.20
2.3.7 – Mutualisation avec le Smirgeomes.....	p.21
3 – INDICATEURS FINANCIERS	p.22
3.1- Dépenses de fonctionnement	p.22
3.2 – Recettes de fonctionnement en quelques chiffres	p.23
3.3- Dépenses d’investissement	p.23
4 – COMMUNICATION : BILAN DES ACTIONS REALISEES	p.24
4.1 – Auprès des établissements scolaires	p.24
4.2 – Auprès des élus	p.24
4.3 – Auprès des usagers	p.24
CONCLUSION.....	p.26

INTRODUCTION

En vertu de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, le rapport annuel présente un bilan exhaustif de la politique et des moyens d'élimination des ordures ménagères mis en œuvre sur le territoire du SICTOM de Montoire – La Chartre, au cours de l'année 2017 (qualité et coût du service).

Ce rapport annuel dresse un bilan annuel du fonctionnement du SICTOM : évolution des tonnages de déchets issus de la collecte et du traitement des ordures ménagères, des collectes sélectives en porte à porte, en points de regroupement, en apport volontaire, du fonctionnement des déchetteries, du dispositif de composteurs individuels et des actions de communication et sensibilisation.

Il est présenté ainsi des valeurs comparables au bilan de fonctionnement des années précédentes. Avec ces chiffres, nous mesurons l'évolution des différents services proposés par le SICTOM.

Ce document présente également un bilan financier du SICTOM, avec une analyse des coûts. Ces données permettent de mesurer l'évolution des coûts d'année en année et de comparer nos résultats avec d'autres collectivités (valeurs comparables avec un service équivalent).

Enfin, ce rapport dresse un récapitulatif de l'année écoulée, avec les évolutions et changements concernant le SICTOM Montoire-La Chartre.

Rapport présenté au Conseil syndical du 27 juin 2018

Diffusion du rapport annuel :

- ° Disponible en libre téléchargement sur www.sictom-montoire.fr
- ° Disponible au siège du SICTOM
- ° Disponible dans les communes et Communautés de communes adhérentes

1 – PRESENTATION GENERALE

Le **Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM)** est une collectivité territoriale composée de 57 communes adhérentes (48 dans le Loir et Cher et 9 dans la Sarthe), soit une population de 26 516 habitants (Source : INSEE, population légale au 01.01.2017), en légère baisse par rapport à 2016 (-0,76%).

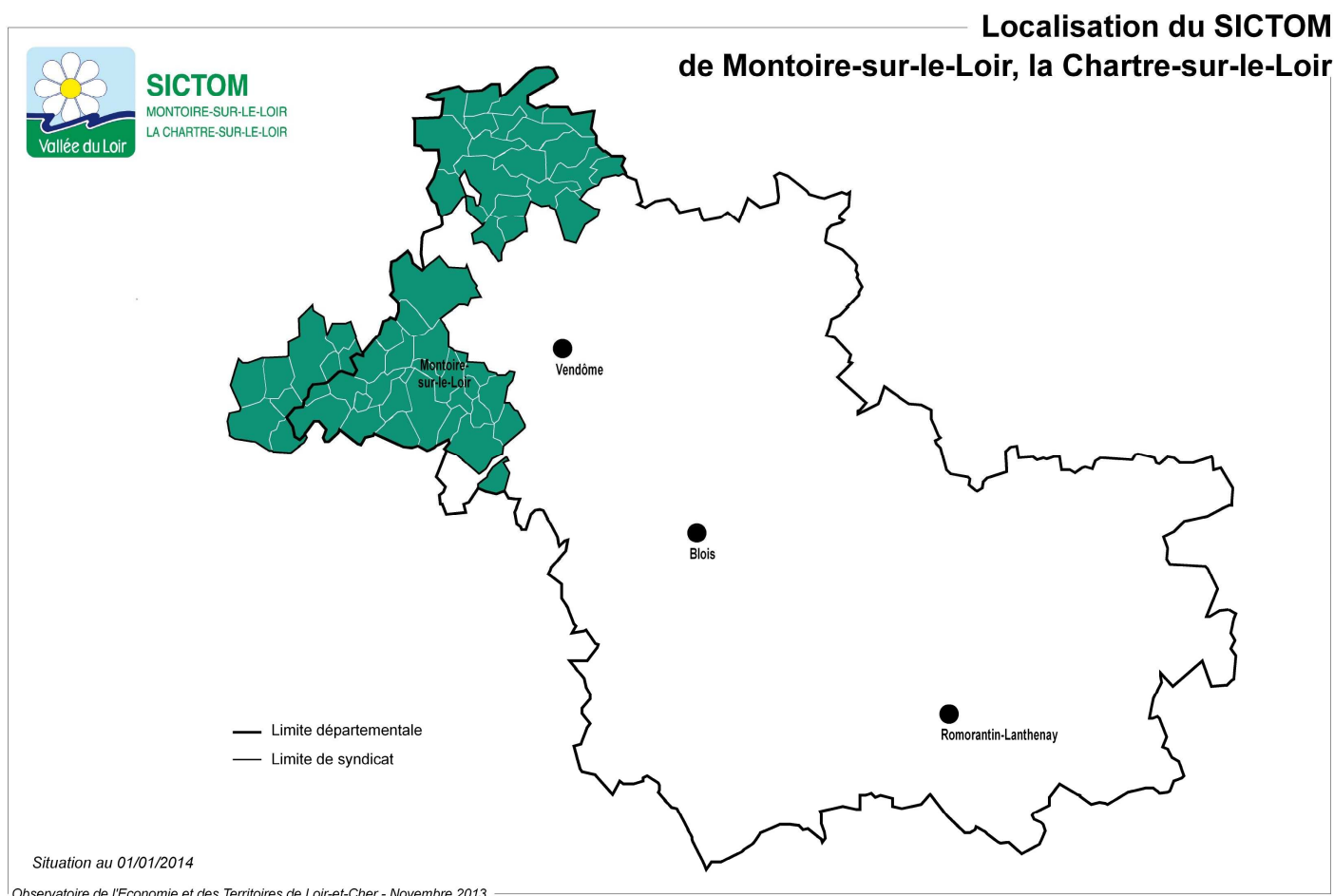
Crée depuis 1990, la Présidente actuelle est Madame Odile HUPENOIRE-BONHOMME, le 1^{er} Vice-Président : François RONCIERE et la 2^{ème} Vice-Présidente : Janine LARIDANS. L'assemblée est composée de 62 délégués.

Depuis juillet 2015, le siège social du syndicat est situé à l'adresse suivante : SICTOM Montoire-La Chartre – 1 rue François Arago – 41 800 Montoire sur le Loir.



1.1 – Le périmètre du syndicat

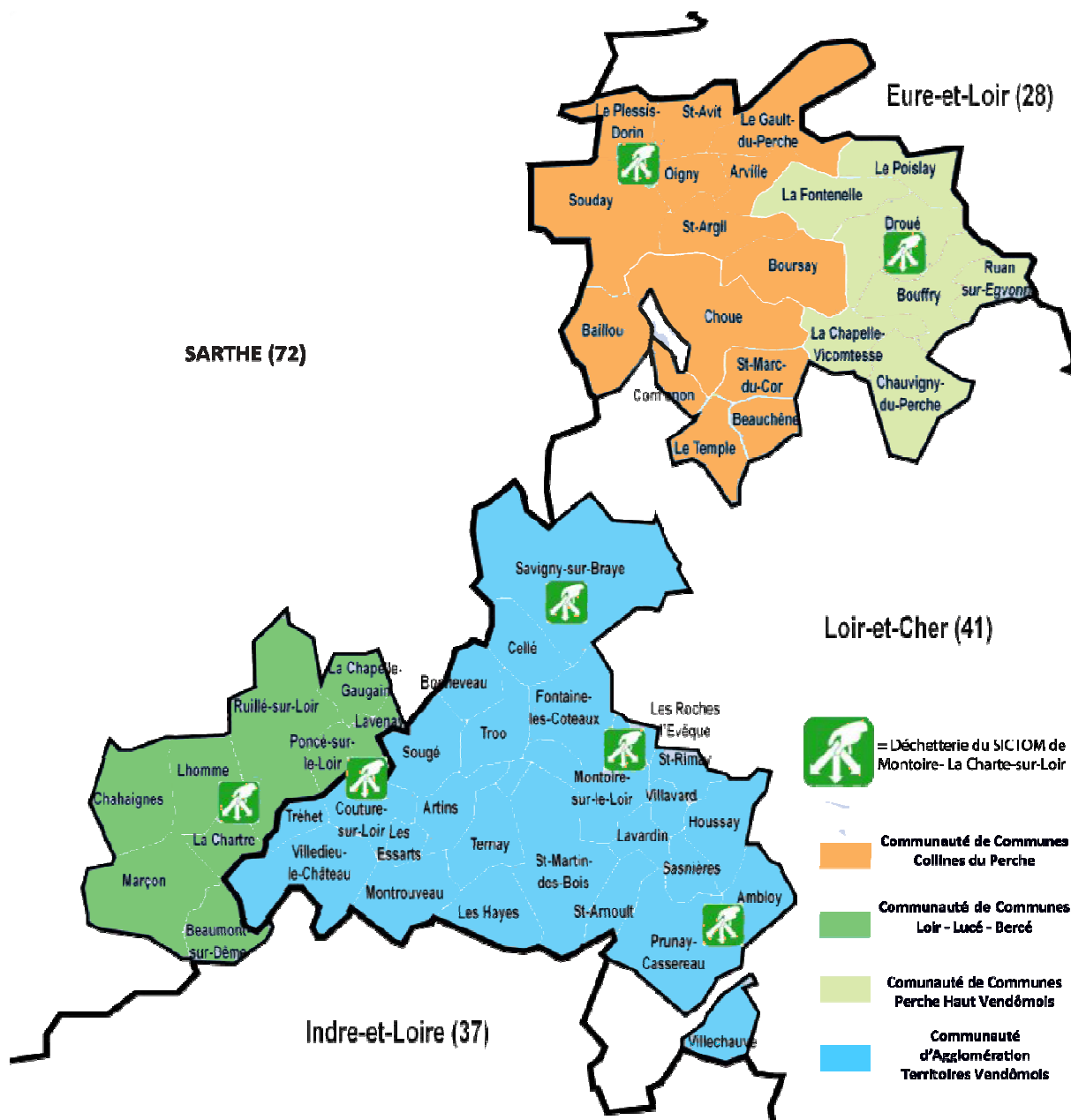
1.1.1 Echelle départementale



Carte 1 : Périmètre du SICTOM à l'échelle départementale

1.1.2 Echelle communale

SICTOM : périmètre avec les EPCI compétentes au 1^{er} janvier 2017



Carte 2 : Périmètre du SICTOM suite à la loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Liste des collectivités adhérentes

Communes et populations collectées (INSEE, population totale légale au 01.01.2017) :

Code INSEE	Nom de la commune	Pop totale légale
41001	Ambloy	190
41004	Artins	273
41005	Arville	75
41012	Baillou	266
41014	Beauchêne	185
41020	Bonneveau	490
41022	Bouffry	146
41024	Boursay	188
41030	Cellé	245
41041	La Chapelle-Vicomtesse	181
41048	Chauvigny-du-Perche	229
41053	Choue	534
41060	Cormenon	717
41070	Couture-sur-Loir	418
41075	Droué	1008
41079	Les Essarts	112
41087	Fontaine-les-Coteaux	374
41089	La Fontenelle	198
41096	Le Gault-Perche	327
41100	Les Hayes	188
41102	Houssay	401
41113	Lavardin	200
41149	Montoire-sur-le-Loir	4 086
41153	Montrouveau	149
41165	Oigny	95
41177	Le Plessis-Dorin	176
41179	Le Poislay	199
41184	Prunay-Cassereau	636
41192	Les Roches-l'Évêque	281
41196	Ruan-sur-Eggonne	94
41197	Saint-Agil	272
41201	Saint-Arnoult	321
41202	Saint-Avit	108
41215	Saint-Jacques-des-Guérets	91
41224	Saint-Marc-du-Cor	190
41225	Saint-Martin-des-Bois	629
41228	Saint-Rimay	296
41236	Sasnières	108
41238	Savigny-sur-Braye	2 138
41248	Souday	522

41250	Sougé	485
41254	Le Temple	186
41255	Ternay	340
41263	Tréhet	112
41265	Troo	311
41274	Villavard	134
41278	Villechauve	295
41279	Villedieu-le-Château	415
	SOUS-TOTAL (41)	19 614
72027	Beaumont-sur-Dême	364
72052	Chahaignes	739
72063	La Chapelle-Gaugain*	297
72068	La Chartre-sur-le-Loir	1 500
72159	Lavenay*	355
72161	Lhomme	896
72183	Marçon	1 045
72240	Poncé-sur-le-Loir*	366
72262	Ruillé-sur-Loir*	1 340
	SOUS-TOTAL (72)	6 902
	TOTAL	26 516

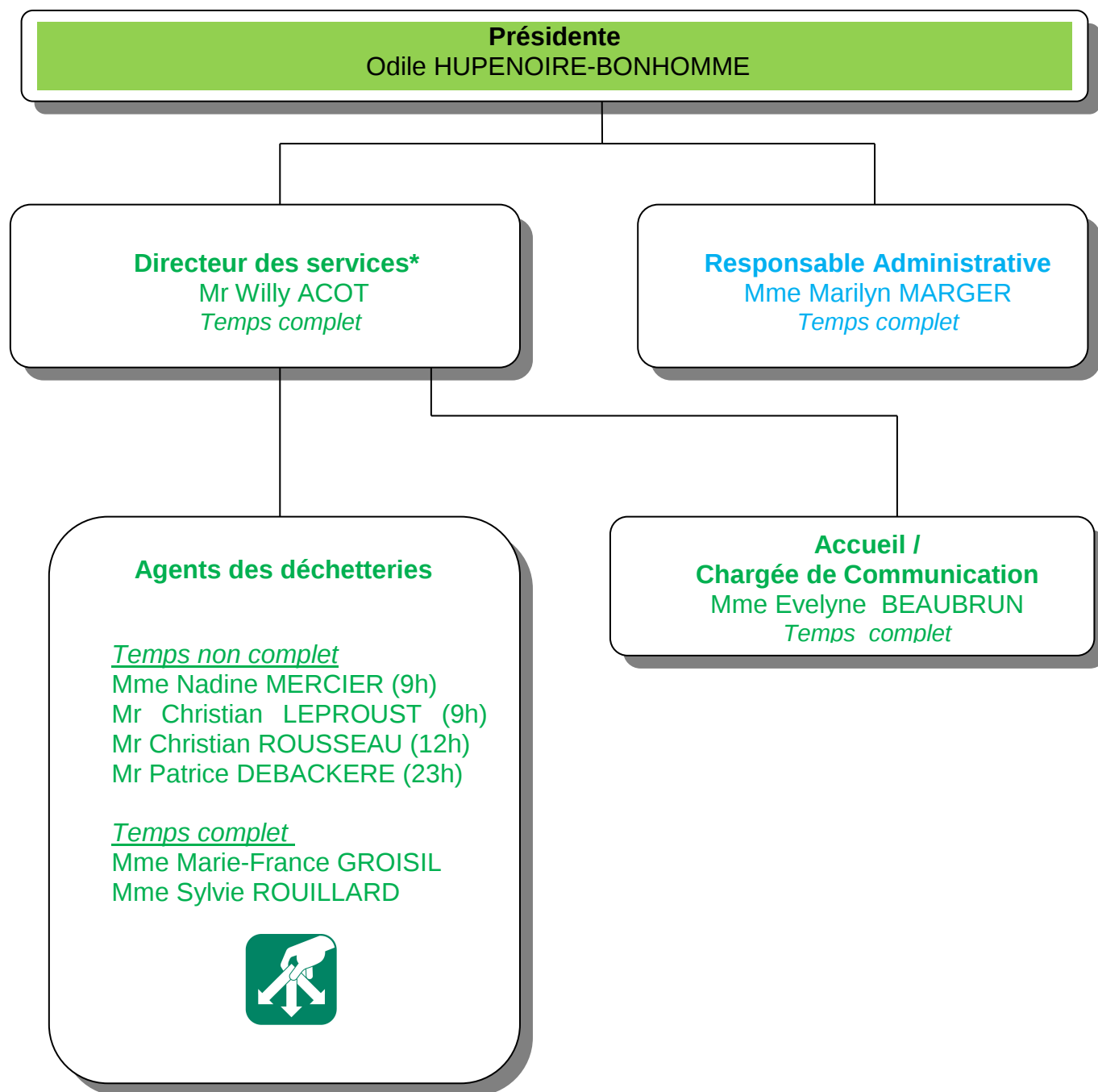
CA Territoires Vendomois	13 718
CC Loir-Lucé-Bercé	6 902
CC du Perche HautVendômois	2 055
CC Collines du Perche	3 841

Soit une population totale de 26 516 habitants

NB : Population totale en baisse de 0,76 % (204 habitants) entre 2016 et 2017 sur le territoire du SICTOM.

* Au 1^{er} janvier 2017, création d'une commune nouvelle : **Loir en Vallée** (2 186 habitants), composée des 4 communes suivantes : La Chapelle Gaugain, Lavenay, Poncé sur Loir et Ruillé sur Loir.

1.2 – L'organisation des services



Organisation du personnel au 31.12.2017

* Mise à disposition à 80% à partir du 16/10/2017 au sein du SMIRGEOMES en qualité de directeur des services.



2 – INDICATEURS TECHNIQUES

Rappel des compétences du SICTOM :

Compétence	Compétence exercée	Date de début d'exercice de la compétence	Compétence transférée	Date de transfert	Nom de la collectivité exerçant la compétence transférée
Collecte OMR	X	01/01/1991			
Collecte sélective	X	01/01/1991			
Déchetteries	X	01/01/1991			
Traitement	X	01/01/1991	X	01/01/2013	SMIRGEOMES (72)

Autorisations administratives, agréments et certifications

Agrément	Début	Fin
Agrément Eco-Emballages (barème E) (barème F en cours)	01/01/2011 Prolongation 01/01/2017	31/12/2016 31/12/2017
Agrément EcoFolio pour les imprimés	01/01/2008 Renouvellement : 01/01/2013 Prolongation 01/01/2017	31/12/2012 31/12/2016 31/12/2017
Agrément Ecosystèmes pour les DEEE	01/05/2009 Renouvellement : 01/01/2015	30/04/2015 31/12/2020
Agrément Récylum pour les DEEE (néons, lampes usagées)	01/03/2007 Renouvellement : 29/03/2013	28/02/2013 28/03/2019
Agrément Eco-TLC (vêtements usagés)	21/12/2011 Renouvellement : 01/01/2014	31/12/2013 31/12/2019
Agrément Eco-DDS (déchets toxiques des particuliers)	13/09/2013	indéterminée
Agrément Eco-Mobilier (ameublement et literie)	Avril 2014	Décembre 2017

2.1 Collecte des déchets des ménages

2.1.1 - Collecte des ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères sur le territoire du SICTOM est déléguée à un prestataire privé, la société OURRY SA, reconduite depuis le 1^{er} octobre 2015 jusqu'au **30 septembre 2021** pour une durée ferme de six ans (avec reconduction possible de deux fois une année, soit huit années au maximum).

Chaque foyer et divers petits producteurs, collectés en porte à porte, sont équipés de conteneurs spécifiques, dont un bac pour les ordures ménagères et un second pour le tri sélectif (tous les emballages). Pour les foyers situés en campagne, il est mis à leur disposition des points de regroupement composés d'un bac pour les ordures ménagères (660 litres) et d'un bac jaune pour les déchets recyclables (340 litres).

Le périmètre de la collecte est étendu aux limites des communes actuelles et à venir, constituant le territoire du SICTOM.

Rappel : le nombre de communes adhérentes est de 57, dont 48 dans le Loir-et-Cher et 9 dans la Sarthe.



Sur le territoire du SICTOM, l'intégralité des communes est collectée une fois par semaine.

L'année 2017 se traduit par une légère diminution du tonnage d'ordures ménagères collectées (4 835 tonnes, soit – 0,27 % par rapport à 2016 sur l'ensemble du SICTOM).

2.1.2 - Collectes sélectives

La collecte sélective, en place depuis le 14 octobre 2002, se décline sur le territoire du SICTOM sous deux formes :

- **Points d'Apport Volontaire (PAV)** pour le verre et les papiers.

Le SICTOM dispose d'un parc total de 157 colonnes à verre et 96 colonnes à papiers. La collecte est réalisée de façon régulière, afin qu'il n'y ait jamais de débordement. Pour cela, il est effectué un itinéraire et des fréquences minimales de collecte ; cependant, lorsque des colonnes sont pleines, les communes peuvent contacter directement le prestataire de service chargé de les vider.

Afin de remplacer les colonnes détériorées ou hors-service, le SICTOM a fait l'achat de nouvelles colonnes :

- en acier, courant 2010 (15 pour les papiers et 8 pour le verre)
- en plastique PEHD, en septembre 2013 (17 pour les papiers et 9 pour le verre)



- **En porte à porte (PAP) ou en points de regroupement (PR)**, pour tous les emballages, depuis le 1^{er} mai 2016, suite à l'extension des consignes de tri.

A ce jour : **488 points de regroupement**.

**CHEZ VOUS, TOUS
LES EMBALLAGES
SE TRIENT**

Depuis le 1^{er} mai 2016, l'ensemble du SICTOM tri tous les emballages dans le bac de tri (hors verre et papiers).



Les matériaux recyclables (bacs à couvercle jaune) sont collectés simultanément aux ordures ménagères, compte tenu que le service de collecte est assuré en bennes bi-compartmentées.



Les usagers sont équipés de bacs de la société CITEC depuis 2002, laquelle a été reconduite au 1^{er} janvier 2017, suite au renouvellement du marché (jusqu'au 31.12.2020). Concernant la maintenance, elle est assurée en régie par le personnel du SICTOM Montoire-La Chartre.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, la prestation de collecte des déchets(en PAP, PR et PAV) est réalisée par la société OURRY.

Les tendances pour l'année 2017 par rapport à 2016 :



- Emballages recyclables (648 T, soit + 12,30 %)
- Déchetteries (7 065 T, soit + 2,16 %)
- Ordures ménagères (4 835 T, soit – 0,27 %)



- Verre (1 334T, soit – 2,28 %)
- Papiers (597 T, soit -12,81 %)

2.1.3 – Quai de transfert

Opérationnel depuis le 1^{er} février 2006, le centre de transfert de Fontaine-les-Coteaux, (situé dans le prolongement de la déchetterie de Montoire) reçoit les ordures ménagères et des déchets recyclables collectés par les camions bennes (2 bennes de 19 t et une benne de 26 t), avant leur acheminement vers les unités de traitement suivantes :

° **Les ordures ménagères** : Filière de tri mécano biologique (TMB), puis valorisation en compost d'une partie des déchets ménagers à Ecorpain (72) et le reste (52%) en enfouissement à Montmirail (Paprec, 72 120).

A partir du 27 octobre 2017, suite à un incendie qui a totalement détruit l'équipement, la totalité des ordures ménagères ont été orientées à **l'usine d'incinération** du Mans (SYNER'VAL) jusqu'au 31/03/2018 (fin de marché d'exploitation).

Cf. 2.3 Traitement des déchets des ménages

° **Les emballages ménagers recyclables** (bacs jaunes collectés en porte-à-porte) : centre de tri du Mans (72), appelé VALORPOLE.

° **Le verre ménager**

Le site reçoit dans une alvéole spécifique le verre ménager collecté sur le territoire (bouteilles, flacons, pots et bocaux, sans les bouchons ni couvercles) dans les colonnes d'apport volontaire.

Le verrier vient ensuite sur le site, environ 1 fois/semaine, après appel de l'exploitant, afin de collecter la matière (le chargement est effectué par la société Ourry).

Actuellement, le verrier reprenneur est la société **O-I Manufacturing France**.

Cet équipement a comme objectif d'optimiser les coûts de transport. Il permet le vidage des bennes de collecte en fin de tournée dans des bennes de plus grands volumes appelées bennes à Fonds Mouvants Alternatifs (FMA) (90 m³, soit environ 25 T), avec compactage, et qui seront reprises par des camions gros porteurs pour s'orienter vers les différents sites appropriés (centre de tri et centre de traitement).



L'exploitation du quai de transfert est confiée au prestataire de collecte des déchets ménagers du SICTOM Montoire-La Chartre, à savoir la société OURRY SA.

Jusqu'au 30.09.2015, la prestation de transport des déchets en FMA (bas de quais) était rattachée au prestataire de collecte.

Depuis le 01.10.2015, la prestation a été dissociée et la consultation a été gérée par le Smirgeomes, lequel l'a attribué à la société OURRY (jusqu'au 31.03.2018).

2.1.4 - Déchetteries

Le SICTOM gère actuellement un parc de 7 déchetteries (Page 5 – Carte du syndicat), localisées de la façon suivante :

Montoire-sur-le-Loir, La Chartre-sur-le-Loir, Couture-sur-Loir, Prunay-Cassereau, Droué, Savigny-sur-Braye et le Plessis Dorin.



Le tonnage global collecté sur l'ensemble des déchetteries est de 7 065 tonnes en 2017 contre 6 916 tonnes en 2016, soit une augmentation de 2,16 % entre 2016 et 2017.

Les déchets acceptés dans les déchetteries du Syndicat : végétaux (tontes de pelouse, tailles de haies...), papiers, cartons (pliés), ferrailles, encombrants ménagers, gravats, bois, verres, huiles de vidange, batteries usagées, déchets ménagers toxiques (piles, néons, acides...), radiographies, textiles, etc. (liste non exhaustive).

Depuis le 1^{er} Août 2016, un appel d'offres a été réalisé par l'intermédiaire du SMIRGEOMES, auquel le syndicat a transféré la compétence « traitement ». Les prestataires dans les 7 déchetteries en gestion du SICTOM sont les suivants :

Nature du déchet	Prestataire	Traitement
Cartons	CAP Recyclage (St Amand Longpré, 41)	Recyclage
Gravats	CAP Recyclage (St Amand Longpré, 41)	Recyclage
Ferraille	Passenaud Recyclage (Cormenon, 41 + Champagné, 72)	Recyclage
Bois	Véolia (Chaingy, 45)	Recyclage
Déchets verts	Véolia (Savigny sur Braye, 41)	Compostage
Déchets dangereux des ménages (DDM)	BS Environnement (Vendôme, 41)	Valorisation matière et énergétique
Broyage et évacuation branchages	Véolia, avec sous-traitant : Ecosys (Charentilly, 37)	Valorisation énergétique
Encombrants	Véolia; Traitement : enfouissement à Montmirail (72)	Enfouissement

Actualité 2017 : Les travaux de réhabilitation et agrandissement de la déchetterie de Montoire ont été lancés début janvier 2017, avec une maîtrise d'œuvre assurée par le bureau d'études SAFEGE (Tours).

Fin des travaux : Automne 2017.



▪ **Pour les déchets électriques et électroniques (DEEE)**, le SICTOM dépend de l'éco-organisme **Ecosystèmes**.

Ces déchets sont triés et séparés en 4 flux distincts et recyclés :



- **Les écrans : plats** (valorisation : VEOLIA TRIADE, Saint Sylvain d'Anjou, 49)
+ **tubes cathodiques** (valorisation : REGAIN ECO-PLAST, Fourchambault, 58)



- **Les Petits Appareils en Mélange** (PAM) (valorisation : VEOLIA TRIADE, Saint Sylvain d'Anjou, 49)



- **Le Gros Electroménager Froid** (GEF) (valorisation : VEOLIA TRIADE, Angers, 49)

- **Le Gros Electroménager Hors-Froid** (GEHF) (valorisation : AFM RECYCLAGE, Rennes, 35).



VOTRE BILAN 2017

+ Votre contribution à la collecte en 2017

Votre 1^{ère} collecte DEEE : 18/05/2009

	2014 (tonnes)	2015 (tonnes)	2016 (tonnes)	2017 (tonnes)	Nombre d'appareils 2017	Progression des flux 2016/2017
GEM HF	46,5	55,7	67,1	81,3	1 605	+21,2%
GEM F	36,5	37,2	45,2	48,9	984	+8,2%
ECRANS	50,3	54,4	70,8	47,8	2 817	-32,5%
PAM	65,4	70,3	81,0	92,8	39 237	+14,5%
Total	198,7	217,6	264,1	270,8	44 643	+2,5%



Vous avez collecté
en 2017

44 643
appareils

Pour connaître les tonnages collectés dans chacune de vos déchetteries, connectez-vous sur votre portail.
Pour savoir comment faire, rendez-vous sur www.eco-systemes.fr/export-tonnages

+ Votre performance Eco-systèmes 2017

Le nombre d'habitants mentionné dans votre Convention OCAD3E s'élève à : **26 973 habitants**

Performance filière en (kg/hab/an*)	Collectivités territoriales	Distributeurs**	FSS (Emmaüs)	Autres candidats	TOTAL
Votre département affiche une performance de :	7,7	1,1	0,4	1,3	10,5
Votre région affiche une performance de :	7,6	1,6	0,3	1,0	10,6
Au niveau national, la performance est de :	6,6	1,7	0,3	1,5	10,2

* Calcul sur la base de la population Insee 2015 (valable au 1^{er} janvier 2018).

** Les données peuvent ne pas être significatives du fait de l'organisation de certains distributeurs avec des entrepôts régionaux.

La performance (1)
de votre collectivité :
10,0 kg/hab/an

Votre collectivité
fait partie du milieu :
Rural

(1) Tonnage de l'année
2017/population
contractuelle OCAD3E.
Tient compte des
éventuels changements
de populations et proxima
temporels.

⊕ Performances nationales des collectivités territoriales desservies par Eco-systèmes

Milieu	Performance 2016	Performance 2017
Rural (< 700 hab/km²)	10,4 kg/hab/an	9,9 kg/hab/an
Semi-urbain (entre 70 et 700 hab/km²)	7,6 kg/hab/an	7,4 kg/hab/an
Urbain (> 700 hab/km²)	2,7 kg/hab/an	3,2 kg/hab/an



▪ La filière Déchets Diffus Spécifiques (DDS) des ménages

L'éco-organisme ECO-DDS est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2014 sur l'ensemble des 7 déchetteries du syndicat.

Celui-ci a permis la prise en charge 44,13 % des DDS des déchetteries en 2017.

Années	Tonnages DDS	% Eco DDS
2017	71,72	44,13
2016	68,44	48,50
2015	51,44	65,00
2014	50,53	59,00



▪ La filière des meubles usagés

éco-mobilier

Mise en place benne « Eco-mobilier »	Date
Déchetterie MONTOIRE	1 ^{er} octobre 2014
Déchetterie LA CHARTRE SUR LE LOIR	1 ^{er} octobre 2016
Déchetteries DROUE, SAVIGNY SUR BRAYE et COUTURE	1 ^{er} octobre 2017

Depuis le 1^{er} octobre 2014, le SICTOM Montoire-La Chartre a conventionné avec l'éco-organisme ECO MOBILIER pour la mise en place de bennes spécifiques pour mobilier usagé et un soutien financier est versé pour le compte de deux déchetteries (Le Plessis Dorin et Prunay Cassereau), compte tenu du manque de place pour cette nouvelle benne.

Pour l'ensemble **de l'année 2017**, ce sont 273 **tonnes de mobiliers** collectés et valorisés (+95% par rapport à 2016).

Le déploiement de bennes pour le mobilier usagé est désormais terminé.



La gestion des déchetteries est effectuée en régie, excepté pour la déchetterie de Droué (en partie).

En effet, une convention de mise à disposition du personnel communal avec la commune de Bouffry est en place (depuis 2003) pour les ouvertures de la déchetterie le mercredi après-midi.

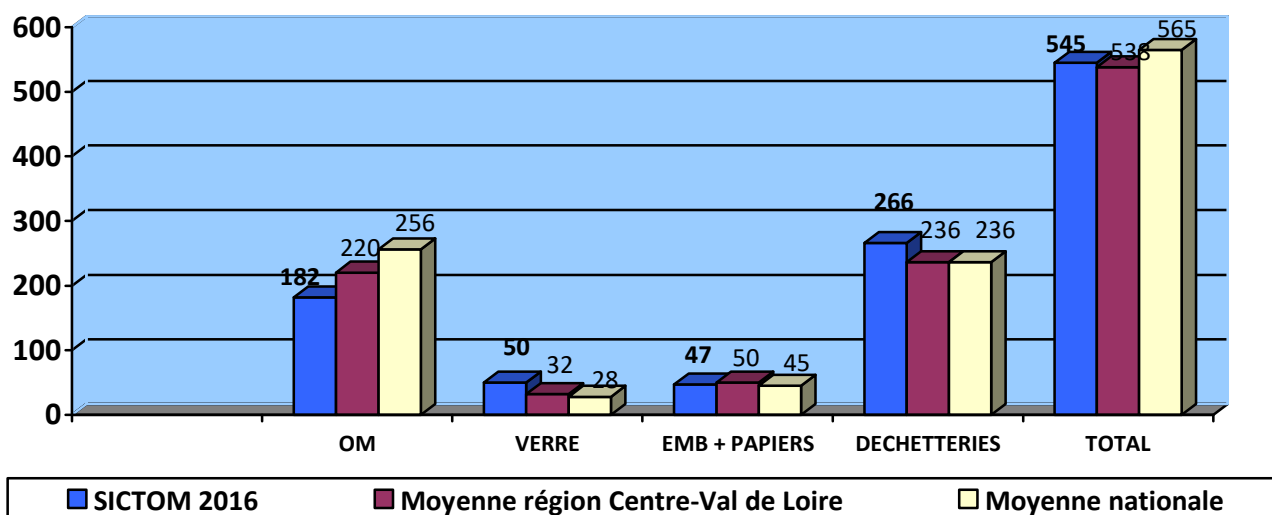
2.1.5 - Récapitulatif des tonnages

	2017		2016		2015		2014		2013	
	Tonnage	Ratio kg/hab	Tonnage	Ratio kg/hab	Tonnage	Ratio kg/hab	Tonnage	Ratio kg/hab	Tonnage	Ratio kg/hab
Collecte des Ordures Ménagères	4 835 T	182	4 848 T	181	4 964 T	184	5 045 T	186	4 757 T	183
Déchetteries	7 065 T	266	6 916 T	259	6 160 T	228	6 449 T	237	5 934 T	229
Collectes sélectives (papiers+ verre + emballages)	2 579 T	97	2 627 T	98	2 441 T	90	2 373 T	87	2 293 T	88
TOTAL kg/habitant	545		538		502		510		500	

Population SICTOM prise en compte : 26 516 (population légale INSEE au 1^{er} janvier 2017)

Quelques chiffres clés :

Ratios en kg/habitant	SICTOM 2017	Moyenne région Centre-Val de Loire 2015	Moyenne nationale 2015
Ordures ménagères	182 kg	220 kg	256 kg
Recyclables : - Verre - Emballages + papiers	50 kg 47 kg	32 kg 50 kg	28 kg 45 kg
Déchetteries	266 kg	236 kg	236 kg
TOTAL	545 kg	538 kg	565 kg



Ces différentes données marquent les évolutions par rapport aux années précédentes : une stabilisation du tonnage collecté au niveau des ordures ménagères et des collectes sélectives et une hausse des apports en déchetteries pour cette année 2017.

2.1.6 – Impacts environnementaux

	2015	2016	2017	Evolution 2016-2017
Collecte Porte à Porte				
Km	139 785	138 978	141 680	+ 1.94 %
Consommation carburant (gazole) en litres	102 231	93 788	91 197	- 2.76 %
Main d'œuvre (en heures)	16 227	16 627	15 456	- 7.04 %

Transport à partir quai transfert vers sites traitements				
Km	36 349	30 285	39 506*	+ 30.45 %
Consommation carburant (gazole) en litres	17 258	13 210	16 916	+ 28.05 %
Main d'œuvre (en heures)	1 660	1 378	1 650	+ 19.74 %

* Incendie du Ganotin le 27.10.2017 : depuis, orientation des OM sur SYNERVAL (usine incinération) au Mans.

Collecte des Points Apports Volontaires				
Km	34 139	38 733	34 410	- 11.16 %
Consommation carburant (gazole) en litres	19 128	20 776	18 782	- 10.60 %
Main d'œuvre (en heures)	1 499	1 790	1 447	- 19.16 %

TOTAL				
Km	210 273	207 996	215 596	+ 3.65 %
Consommation carburant (gazole) en litres	138 617*	127 774*	126 895	- 0.7 %
Main d'œuvre (en heures)	19 386	19 795	18 553	- 6.28 %

* Avant 2015, nombreux vols de gasoil au quai de transfert sur les véhicules du prestataire. Depuis 2015, nouveaux locaux pour la société OURRY et plus de vols de carburants



2.2 - Collectes des déchets des professionnels

Dans le cadre de son service de collecte des ordures ménagères et des déchetteries, le SICTOM a mis en place la **redevance spéciale**, depuis le 1^{er} janvier 2010 pour la collecte des déchets ménagers et assimilés des gros producteurs.

Applicable par la réglementation depuis 1993, **le seuil de 800 litres** d'ordures ménagères **par semaine** a été retenu par le syndicat, au dessus duquel, les gros producteurs ont le choix entre : soit poursuivre le service avec le SICTOM par le biais d'une convention avec des tarifs définis, soit passer un contrat avec un prestataire privé.

En 2017, le SICTOM a signé 18 conventions au total (2 de plus par rapport à 2016).

En parallèle, le Comité syndical a délibéré en date du 30 septembre 2009 pour mettre en place **l'accès payant aux déchetteries pour les professionnels**, avec les modalités de fonctionnement et les différents tarifs, conformément à la réglementation en vigueur dans le cadre de la redevance spéciale.

Nombre de cartes vendues :

Tableau cartes professionnels déchetteries				
	Carte 50 €	Carte 100 €	Carte 200 €	TOTAL
2013	28	29	18	7 900 €
2014	35	13	14	5 850 €
2015	28	18	8	4 800 €
2016	28	13	10	4 700 €
2017	31	13	7	4 350 €

2.3 – Traitement des déchets



2.3.1 - Valorisation des ordures ménagères

Depuis le 1^{er} octobre 2013, les ordures ménagères du SICTOM Montoire-La Chartre étaient traitées sur le site du Ganotin, à ECORPAIN (72), lequel appartient au syndicat voisin, le SMIRGEOMES (suite au transfert de la compétence « traitement » au SMIRGEOMES (72) à compter du 1^{er} janvier 2013).

L'objectif des deux structures est d'optimiser le traitement des déchets ménagers avec notamment l'usine de tri mécano-biologique (TMB), en fonctionnement depuis août 2012.

Ainsi, après passage dans le TMB, la répartition des modes de traitement (cf. figure 1) était la suivante : 52% en stockage ultime (depuis juillet : ISDND de Montmirail, 72), 20% en compost normé, 27% d'évaporation et 1% de ferraille valorisée.

Le 27 octobre 2017, un incendie s'est déclaré dans l'usine de TMB, laquelle a été complètement détruite.

Ainsi, jusqu'à la fin du marché d'exploitation de l'usine, les déchets ménagers du SICTOM et du SMIRGEOMES sont orientés sur l'usine d'incinération du Mans (SYNER'VAL, 72).

Figure 1 ci-dessous : Process du tri mécano-biologique à Ecorpain



Site du Ganotin (72120 Ecorpain)



Photo à gauche ; usine TMB (2012-2017)

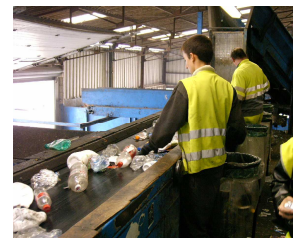


Photos à droite : 27 octobre 2017 : incendie ravageant l'ensemble de l'usine TMB.



2.3.2 – Valorisation des emballages (bacs jaunes)

Une fois collectés et regroupés au quai de transfert, les bacs jaunes contenant les emballages sont acheminés vers le centre de tri **VALORPOLE au Mans (72)** exploité par le regroupement SITA/PASSENAUD (capacité de 42 000 t) **depuis le 1^{er} mars 2013**.



Ensuite, les déchets sont triés et séparés par matériaux (aluminium, acier, briques, ...) et transportés vers les usines de recyclages. Les repreneurs rachètent au SICTOM ces apports de matières premières, **ce qui traduit notamment l'intérêt économique du tri sélectif !**



Une étude est en cours, dans laquelle participe le SICTOM et le SMIRGEOMES, pour la création d'un centre de tri interdépartemental, qui serait basé à Parçay-Meslay, et qui associerait une grande partie du Loir-et-Cher, de l'Indre-et-Loire et le secteur Est de la Sarthe. L'objectif : mutualisation du transport et du tri des emballages (bassin de population : + de 900 000 habitants).

2.3.3 – Valorisation du verre

Depuis la mise en place de la collecte sélective (en octobre 2002), le verre est acheminé à partir du quai de transfert vers le verrier repreneur, O.I. Manufacturing, laquelle recycle notre matière sur ses sites de Reims (51), Veauce (42), Gironcourt (88) et Vayres (33).



2.3.4 – Valorisation des papiers

Depuis le 1^{er} octobre 2015, **les papiers** collectés en apport volontaire, sont orientés et regroupés avec les papiers du Smirgeomes au centre de tri du Ganotin (72 120 Ecorpain).

Les papiers sont triés puis envoyés vers le repreneur Norske Skog (situé à Golbay dans les Vosges, 88).



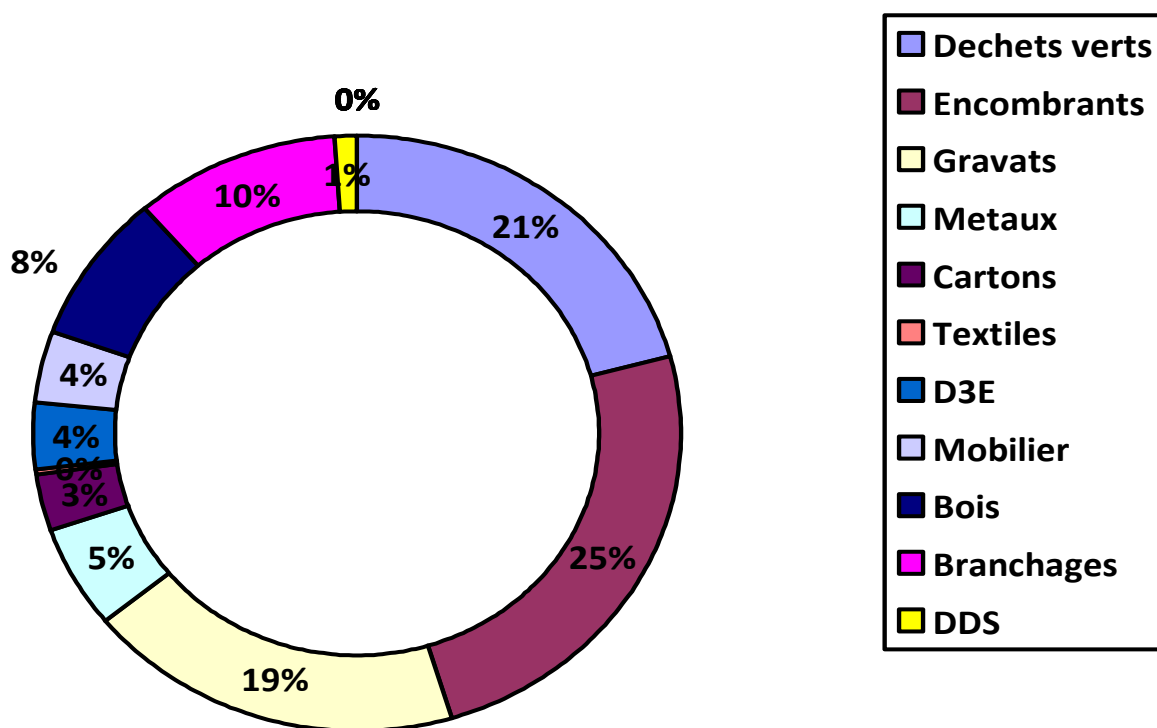
2.3.5 - Traitement des apports des déchetteries

Les modes de traitement des déchets issus des 7 déchetteries du Syndicat, depuis le 01/08/2016 et jusqu'au 31/07/2019 (renouvelable 2 fois une année, soit 31/07/2021 maximum) sont décrits dans le tableau au 2.1.4 :



Rappel : La compétence « traitement des déchets » a été transférée au SMIRGEOMES à compter du 01/01/2013.

SICTOM : Répartition des déchets en déchetteries - 2017



2.3.6 - Compostage individuel

Le SICTOM a mis en vente, depuis 2003, des composteurs individuels.

Depuis 2016, capacité de **650 litres**, l'appareil est vendu au prix de **28 euros** pour les usagers (prix d'achat auprès de la société AGECE : 65,78 € TTC).



	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de composteurs distribués	519	103	86	93	93	52	103	112	50	52	40	22	22	22	35

TOTAL : 1 404 composteurs, soit un taux d'équipement d'environ 12% des foyers du SICTOM Montoire-La Chartre.

2.3.7 – Mutualisation avec le Smirgeomes

Depuis mai 2014, la Présidente du SICTOM, Odile HUPENOIRE-BONHOMME, est devenue 6^{ème} Vice-présidente au sein de la collectivité sarthoise, **en charge de la mutualisation entre les deux structures.**

Pour la compétence « traitement », le Smirgeomes représente environ 110 000 habitants.

A ce titre, de nombreux sujets et problématiques sont abordés régulièrement afin d'engendrer des économies d'échelle et optimiser les services respectifs (notamment marchés publics, supports et actions de communication, achats de matériels, équipements de traitement dont l'usine TMB, etc).

En outre, une commission « mutualisation » est en place au sein du Smirgeomes et se réunit régulièrement.

Enfin, suite au départ du directeur des services au sein du SMIRGEOMES le 30.09.2018, une démarche de mutualisation du directeur avec le SICTOM a été réalisée par le biais d'une mise à disposition (80%) du directeur du SICTOM, en vue d'une **fusion des deux entités au 1^{er} janvier 2020.**



3 – INDICATEURS FINANCIERS

Le montant global des dépenses inscrites au compte administratif 2017 du SICTOM s'élève à **3 715 508,68 € (dont 1 002 047,65 € en investissement)**.

3.1 Dépenses de fonctionnement

Elles s'élèvent à **2 713 461,03 €**, financées principalement par la participation des collectivités territoriales adhérentes à notre structure (78,31%), par les recettes de valorisation des matériaux (revente aux entreprises de recyclage) qui représentent 4,80% et par les soutiens des éco-organismes (16,89%).

Les tableaux ci-après permettent toutefois de détailler les principaux marchés et les dépenses générées.

Compétence COLLECTE : SICTOM

Collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables; Collecte en apport volontaire du verre et des papiers ; Exploitation du quai de transfert du SICTOM.	Titulaire du marché : OURRY Validité : 1/10/15 au 30/09/2021 Reconduction possible : 2 fois 1 an	980 004,89 € ttc/ 12 mois
--	--	--------------------------------------

Conventions collecte par Valdem	1 624,56 €
--	-------------------

Fourniture de bacs et pièces détachées pour les bacs existants	Titulaire du marché : CITEC Validité : 1/01/17 au 31/12/2020	4 464,80 €€ ttc/ 12 mois
---	--	-------------------------------------

Compétence TRAITEMENT : SMIRGEOMES

Lot n°2 : Transport des OM et des emballages du SICTOM	Titulaire : OURRY Validité : 1/10/2015 au 31/03/2017 Reconduction : 01/04/2017 au 31/03/2018 Reconduction possible : 12 mois	1 300 773 € ttc /an (participation totale au SMIRGEOMES, incluant également les coûts de traitement des ordures ménagères)
Lot n°3 : Tri des emballages du SICTOM	Titulaire du marché : SITA Validité : 1/10/2015 au 31/03/2017. Reconduction : 01/04/2017 au 31/03/2018 Reconduction possible : 12 mois	

Marché « Exploitation d'un réseau de 7 déchetteries » :

Prestations	Mode d'exploitation	Coût exploitation TTC en 2017
Encombrants (Véolia)	Nouveau marché : « Exploitation d'un réseau de 7 déchetteries » Validité : 01/08/2016 au 31/07/2019 Reconduction possible : 2 fois 1 an	189 353 €
Déchets verts (Véolia) dont sous traitance pour broyage branchages : Ecosys		Bennes : 74 519 € Broyage branches : 18 456 €
Bois (Véolia)		54 264 €
Gravats (CAP Recyclage)		25 591 €
Cartons (CAP Recyclage)		17 404 €
Plastiques souples (CAP Recyclage)		0 €
Plastiques rigides (CAP Recyclage)		350
Ferraille et batteries (Passenaud)		Recettes : 35 807,87 €
Déchets ménagers spéciaux (BS Environnement)		24 405 €

3.2 Recettes de fonctionnement en quelques chiffres

Les soutiens des éco-organismes versées au titre de l'année 2017 :

- **Eco-emballages (emballages) : 356 377,90 €**
- **Eco-DDS (déchets dangereux): 5 968,73 €**
- **Eco-TLC (textiles): 0 €**
- **Eco-mobilier: 10 763,30 €**
- **Eco-folio (papiers) : 63 981,93 €**
- **Eco-systèmes (déchets électriques et électroniques) + Recylum (lampes usagées) : 21 405,23 €**

Les recettes liées à la revente des matériaux :

- | | | |
|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Plastiques : 16 699,15 € - Aluminium : 1 629,69 € - Acier : 8 378,17 € - Verre : 31 760,25 € - Cartonnettes : 11 238,07 € | } | 69 705,33 € liés à la collecte sélective |
| <ul style="list-style-type: none"> - Cartons : 24 357,91 € - Radiographies : 245 € - Ferrailles : 35 807,87 € | } | 60 410,78 € liés aux déchetteries |

3.3 Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **1 002 047,65 €**, lesquelles sont équilibrées par le FCTVA et l'autofinancement.

Dépenses 2015	Coût T.T.C.	Financement
Remboursement d'emprunts et dépenses financières	91 040,85 €	Autofinancement
Collecte sélective bacs (marché CITEC)	31 792,33 €	
Déchetteries (matériel)	2 052,90 €	
Matériel informatique (logiciel et ordinateurs)	4 120,80 €	
Déchetterie Montoire (travaux)	801 825,59 €	
Travaux quai de transfert	21 692,00 €	
Dépenses totales réelles d'investissement	934 433,60 €	

La contribution des collectivités n'a pas augmenté en 2012, 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017 : détails communiqués dans le budget et le compte administratif.

Le coût **moyen** par habitant pour l'année 2017 s'élève à **73,50 euros** (détail en annexe).

Les Communautés de communes adhérentes répercutent ce coût par le biais de la redevance d'ordures ménagères (REOM) ou la taxe d'ordures ménagères (TEOM).



4 – Communication : bilan des actions réalisées

4.1 -auprès des établissements scolaires

- Animations dans les établissements scolaires, TAP
- Projets divers (nettoyages de sites, concours sur le recyclage, etc.)

4.2 -auprès des élus

- Tableaux de bord du SICTOM pour les communes, rapport annuel

4.3 -auprès des usagers

- Suite aux nouvelles consignes de tri (depuis le **1^{er} mai 2016**) : flyers, affiches, articles presse ;
- Communication sur nouvelle déchetterie de Montoire (agrandissement + réhabilitation) ;
- Mises à jour du site internet : www.sictom-montoire.fr
- Flyers Eco-DDS, Eco-mobilier, avec mise en place 3 nouvelles bennes au 1.10.2017 à Couture, Droué et Savigny-sur-Braye.

Le coût global des actions de communication pour l'année 2017 s'élève 6 778,80 € TTC (-5,66% par rapport 2016). En outre, une personne est chargée de la communication de proximité auprès de tous les publics (scolaires, grand publics, associations, etc.), sur les consignes de tri et le recyclage de nos déchets.

CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT



CONCLUSION

Le **bilan** de fonctionnement du SICTOM en **2017** se traduit par :

- ↳ Stabilisation des tonnages des ordures ménagères
- ↳ Augmentation des tonnages d'emballages et des apports en déchetteries.
- ↳ Coût des participations maîtrisé d'où une stabilisation des participations des Communautés de communes depuis ces 7 dernières années.
- ↳ Déchetterie de Montoire : fin des travaux de réhabilitation et agrandissement du site en Octobre
- ↳ Bonne intégration des nouvelles consignes de tri depuis mi-2016 par les usagers (incluant les pots, barquettes et films en plastique).
- ↳ Collaboration étroite et fructueuse avec le Smirgeomes, notamment par la mutualisation du directeur des services pour les deux structures depuis le 16 octobre ;
- ↳ Renouvellement du marché de bacs au 1.01.2017 pour 4 ans.

Les axes prioritaires d'interventions du syndicat en 2018 :

- **Poursuite du message aux usagers : Tous les emballages se trient !**
- Poursuite des actions de mutualisation avec le Smirgeomes, en vue fusion au 1^{er} janvier 2020.
- Poursuite étude du centre de tri interdépartemental (41-37-72).

Ensemble, donnons des ailes au recyclage des papiers



Inutile de les comprimer, de les froisser, de les déchirer.

Eviter les papiers spéciaux (carbone, aluminium, sulfurisés, photos, papiers peints, mouchoirs) et papiers au contact d'aliments.

ecofolio l'éco-organisme des papiers www.ecofolio.fr



SICTOM
MONTAIRE-SUR-LE-LOIR
LA CHARTRE-SUR-LE-LOIR

www.sictom-montaire.fr



SICTOM

MONTOIRE-SUR-LE-LOIR

LA CHARTRE-SUR-LE-LOIR

www.sictom-montoire.fr